



Cap à l'Ouest
immobilier

Barème des Honoraires - 14 août 2025

HABITATION Transaction - Honoraires TTC	Charge Acquéreur	Charge Vendeur
Jusqu'à 150.000 € (minimum forfaitaire 4 000 €)	6%	
de 150.001 € à 300.000 €	5,50%	
de 300.001 € à 500.000 €	5,00%	
supérieure à 500.000 €	4%	
Avis de valeur/Etude Comparative de marché		200 €

Location	Charge Locataire	Charge Bailleur*
Négociation & entremise, visite, constitution du dossier : < 40 m ²	7€ TTC/m ²	7€ TTC/m ² **
entre 41m ² et 80 m ² de surface habitable	6€ TTC/m ²	6€ TTC/m ² **
entre 81m ² et 120m ² de surface habitable	5€ TTC/m ²	5€ TTC/m ² **
>120m ² de surface habitable	4€ TTC/m ²	4€ TTC/m ² **
(Eventuellement) Etat des lieux d'entrée	2€ TTC/m ²	2€ TTC/m ²
Etat des lieux de sortie		2€ TTC/m ²

*Honoraires déductibles des revenus fonciers

** En cas bail résilié dans les 6 mois, charge Bailleur de relocation non facturée

LOCAUX PROFESSIONNELS Transaction - Honoraires TTC		15%
---	--	-----

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire pour une prestation de service supérieure ou égale à 25€ TTC

CAP A L'OUEST Immobilier - 38 Boulevard du Général de Gaulle, 29790 PONT-CROIX - Tel : 02.98.57.34.38 - E-mail : capalouest@orpi.com
SAS au capital de 10.000€ - RCS QUIMPER 838 615 904 00011 - Carte professionnelle n° CPI 2903 2018 000 027 731 CCI Bretagne Ouest.
Garantie financière de 120.000€ par GALIAN, 89 rue La Boétie, 75008 Paris. Compte spécial n°15589 29721 051736 59741 56 au CMB.

